

## Adjoint(e) à l'AST Avis de vacance

<b>Catégorie</b>	4
<b>Filière</b>	Scientifique et Technique
<b>Modalités</b>	Poste à pourvoir par recrutement interne et externe
<b>Affectations</b>	Direction interrégionale Grand Est Nord – Champagne-Ardenne – Saint-Martin sur le Pré
<b>Candidature avant le</b>	28 février 2015

---

### Contexte

Avec plus de 2.000 collaborateurs et chercheurs, l'Institut national de recherches archéologiques préventives est la plus importante structure de recherche archéologique française et l'une des toutes premières en Europe.

Placé sous la double tutelle du ministère de la Culture et de la Communication et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'Inrap réalise l'essentiel des diagnostics archéologiques et des fouilles en partenariat avec les aménageurs privés et publics : soit près de 2 000 chantiers par an, en France métropolitaine et dans les départements d'outre mer.

Les missions de l'institut s'étendent à l'exploitation scientifique des résultats et à la diffusion de la connaissance archéologique auprès du public, actions pouvant prendre la forme de partenariats nationaux comme internationaux.

Doté d'une organisation reposant sur un siège parisien et huit directions interrégionales, il dispose d'un budget de 166 millions d'euros.

### Mission

L'adjoint(e) à l'AST a pour mission de l'assister, sur un territoire donné, dans la conception, la préparation et la mise en œuvre des projets d'opération et des travaux de post-fouilles. Il/Elle contribue à l'exploitation, la mise en valeur et la diffusion des résultats auprès de la communauté scientifique et du grand public.

### Fonctions

Dans les conditions définies ci-dessus, l'adjoint(e) à l'AST :

- contribue à l'encadrement de l'activité scientifique et technique dans la région dans laquelle il/elle exerce son activité ;
- veille à l'application des décisions prises par l'AST pour la résolution des différents problèmes scientifiques, techniques ou d'organisation que les responsables d'opération peuvent rencontrer pendant la phase chantier ou la phase post-fouilles ;
- prépare, en liaison éventuelle avec les responsables d'opération, certains projets de diagnostics ou de fouilles qui lui sont confiés ;

- participe avec l'AST, en liaison avec l'administrateur et le contrôleur de gestion, à la détermination des moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la réalisation des opérations ;
- propose à l'AST les éléments de nature scientifique, ou relatifs aux conditions de travail et de sécurité, nécessaires aux arbitrages à rendre par le directeur interrégional en matière d'allocation des moyens des opérations ;
- contribue à la résolution de l'ensemble des questions à traiter avec les aménageurs, et notamment rassemble tous les éléments techniques constitutifs du dossier d'opération (accessibilité des terrains, contraintes techniques, calendrier d'opération...).

L'adjoint(e) à l'AST peut également suppléer l'AST pour :

- assurer toutes liaisons utiles avec les services de l'Etat, notamment en ce qui concerne le choix des responsables d'opération, la préparation des projets de diagnostic et de fouilles, et plus généralement le suivi des opérations en cours ;
- aider l'AST dans la coordination, le suivi et le contrôle des opérations ;
- solliciter en tant que de besoin les experts susceptibles d'aider à la définition ou à la mise en œuvre des projets ;
- veiller à la bonne organisation de la phase post-fouilles et effectuer une première lecture du Rapport Final d'Opération pour validation de l'AST
- contribuer et guider les responsables d'opération, et plus généralement, les agents dans l'élaboration de leurs projets scientifiques (publications...) ;
- participer à l'élaboration du compte-rendu des résultats scientifiques de l'inter région ;

L'adjoint(e) à l'AST peut par ailleurs :

- participer aux opérations de valorisation ou de communication mises en œuvre à l'occasion des opérations d'archéologie préventive ;
- participer à la définition du programme d'activité scientifique et à l'élaboration des normes d'activité de l'établissement ;
- apporter son concours à la direction du développement culturel et de la communication (DDCC) pour la réalisation d'opérations de mise en valeur ou de diffusion à caractère national (expositions, colloques...).

L'adjoint(e) à l'AST peut maintenir une activité propre de recherche dans des conditions définies au cas par cas avec la direction de l'établissement.

**Les fonctions décrites ci-dessus correspondent aux principales fonctions prévues pour ce poste, elles peuvent faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins de service.**

Le poste est ouvert en CDI, à pourvoir par recrutement interne.

**Niveau de diplômes requis :**

- Licence ou titre ou diplôme français ou étranger équivalent,
- ou
- Diplôme universitaire de technologie ou brevet de technicien supérieur ou titre ou diplôme français ou étranger équivalent, et deux années d'expérience professionnelle dans des fonctions similaires.

Les diplômes auront été obtenus de préférence dans les domaines de l'histoire ou de l'archéologie (ou archéosciences)

**Compétences et expériences requises :**

- Expérience scientifique dans le domaine de l'archéologie
- Expertise confirmée en montage et suivi d'opérations d'archéologie préventive,
- Connaissance approfondie des milieux et acteurs de la recherche en archéologie,
- Maîtrise des règles d'intervention en archéologie préventive,
- Sens de l'autonomie et de l'organisation,
- Esprit de synthèse,
- Sens du relationnel,
- Capacité rédactionnelle,
- Mobilité géographique (déplacements fréquents dans toute la région),
- Permis B requis.

**Candidature**

Les candidats sont invités à adresser leur candidature avant le **28 février 2015** (CV, lettre de motivation) à Monsieur Benoît Lebeau, Directeur des Ressources Humaines de l'Institut national de recherches archéologiques préventives à l'adresse mail suivante à [service-recrutement@inrap.fr](mailto:service-recrutement@inrap.fr).